

M. Michener: Je demandais au député qui prend la parole de me permettre une question supplémentaire.

M. Dupuis: Attendez pour poser vos questions. Vous en avez posé un si grand nombre que vous devriez laisser parler les autres, à moins que le ministre ne veuille répondre.

Le très hon. M. Howe: Oui, s'il vous plaît.

M. Michener: J'ai examiné les chiffres corrigés et je désire appeler l'attention du ministre sur la déclaration suivante qui figure à la page 4428 du *hansard* du 29 mai, à la 2^e colonne:

Au cours des trois premières années seulement, le gaz pourra être accepté à la frontière entre le Canada et les États-Unis au facteur de charge de 75 p. 100, au prix de 27.27c. payable à la *Trans-Canada*.

J'appelle maintenant son attention sur le prix correspondant au Manitoba, indiqué au haut de la première colonne qui est de 28.3c. pour un facteur de charge de 75 p. 100. Si je ne fais erreur, cela indique que le prix sera plus élevé de ce côté-ci de la frontière que du côté américain.

Je reviens à la question que j'ai posée au ministre plus tôt au cours de la journée: à son émission de nouvelles de huit heures ce matin, Radio-Canada avait-elle tort d'interpréter ces chiffres d'une façon diamétralement opposée? Je constate que dans aucun cas les prix antérieurement indiqués qu'exigera la *Trans-Canada* seront moins élevés du côté canadien que du côté américain.

Le très hon. M. Howe: Je sais gré au député d'avoir appelé mon attention là-dessus. Si la différence est telle qu'il le dit, il faudra y voir, car la loi sur l'exportation de l'électricité et du gaz porte que le gaz canadien ne peut être vendu en dehors du Canada à un prix inférieur au prix de vente au Canada dans des conditions semblables et à des distances semblables de la source d'approvisionnement au Canada. Je vais faire examiner ce point et apporter toute correction nécessaire à l'annexe.

M. Diefenbaker: La société *Trans-Canada* fait valoir ce point à Washington.

M. Coldwell: Le ministre permettrait-il une autre question à propos des prix qu'il a cités? Dans quelle mesure sont-ils fermes et pendant combien de temps seront-ils en vigueur?

Le très hon. M. Howe: Vingt ans dans le cas de Winnipeg et 25 ans dans le cas de la *Tennessee Transmission*, si ce contrat devient ferme. Une restriction prévue au contrat

[M. le président suppléant.]

porte que celui-ci deviendra nul si le gaz n'est pas accepté dans un certain délai.

(Texte)

M. Hector Dupuis: Monsieur le président, tenant compte de l'urgence qu'il y a d'adopter le bill relatif au pipe-line, j'avais pensé m'abstenir de traiter cette question afin de permettre aux députés de l'opposition de faire entendre leurs voix et de les faire cesser de crier bien haut que la liberté de parole leur a été refusée, mais lorsque j'ai entendu les élocubrations du député de Québec-Ouest (M. Dufresne), élu par accident, j'ai jugé à propos d'intervenir.

M. Dufresne: Allez faire un tour dans Québec-Ouest pour voir si j'ai été élu par accident.

M. Dupuis: J'ai pensé devoir intervenir afin de démasquer le jeu du représentant de Québec-Ouest au sein du Parlement. Il joue exactement, en sa qualité de député de la province de Québec, le rôle que jouent actuellement les partis conservateurs et C.C.F., dans l'espoir que leur obstruction puisse avoir un certain effet sur les élections provinciales actuellement en cours.

M. Dufresne: Nous n'avons pas besoin de cela.

M. Dupuis: Mais ceci aura au moins prouvé une chose, c'est l'opinion que j'avais à l'effet...

M. Dufresne: Avez-vous déjà eu des opinions?

M. Dupuis: ...que l'axe Drew-Duplessis est bien vivante dans notre province et bien défendue ici par le représentant du comté de Québec-Ouest.

M. Dufresne: Ce n'est pas brillant.

M. Dupuis: Nous allons étudier un peu, même si ce n'est pas brillant, ce témoignage de l'honorable député de Québec-Ouest, dont il faut tenir compte.

M. Dufresne: Ce n'est pas un témoignage, c'est une conviction.

M. Dupuis: Nous allons voir un peu ce que c'est que l'alliance Drew-Duplessis; c'est sans doute la raison pour laquelle nous avons tant d'obstruction de ce côté-là de la Chambre. Voulez-vous savoir ce qui a été publié lors des dernières élections dans les circonscriptions de Bellechasse et Témiscouata? Je vais lire le document en français.

(Traduction)

Pour l'édification de mes collègues de langue anglaise, je vais traduire la circulaire publiée par les amis de l'honorable député de Québec-Ouest, sinon par lui-même. Elle